

6.—Circulation moyenne annuelle des billets entre les mains du public, 1926-39.

Nota.—Les moyennes des chiffres de la fin du mois ont été révisées depuis la publications de l'Annuaire de 1939.

Année.	Moyennes des chiffres de la fin du mois.			Moyennes des chiffres quotidiens du total.	
	Banques à charte. ¹	Dominion ou Banque du Canada. ²	Total.	Montant. ³	Par tête. ⁴
	\$	\$	\$	\$	\$
1926.....	153,931,898	26,314,706	180,246,604	195,000,000	20.63
1927.....	156,254,231	27,793,500	184,047,731	198,000,000	20.55
1928.....	160,209,051	28,803,740	189,012,791	204,000,000	20.74
1929.....	161,483,696	30,003,370	191,487,566	205,000,000	20.44
1930.....	144,178,819	28,812,059	172,990,878	185,000,000	18.12
1931.....	128,881,241	28,572,011	157,453,252	167,000,000	16.09
1932.....	120,915,577	28,483,686	149,402,263	158,000,000	15.04
1933.....	120,624,661	29,066,051	149,690,712	157,000,000	14.70
1934.....	125,119,382	30,547,720	155,667,102	163,000,000	15.06
1935.....	118,512,334	47,288,651	165,800,985	169,000,000	15.45
1936.....	112,914,641	66,934,958	179,849,599	182,000,000	16.50
1937.....	104,211,037	94,876,384	199,087,421	200,000,000	17.99
1938.....	93,978,355	109,748,030	203,726,385	205,000,000	18.29
1939.....	88,820,636	129,261,655	218,082,291	216,000,000	19.09

¹ Circulation brute des billets des banques à charte moins les billets détenus par les autres banques.

² Emission totale, moins les billets détenus par les banques à charte et les billets déposés dans les réserves centrales d'or jusqu'en mars 1935.

³ Chiffres au million près fournis par la Banque du Canada.

⁴ Chiffres basés sur la population estimative telle qu'indiquée à la page 104.

Section 4.—Réserves monétaires.**Sous-section 1.—Réserves de la Banque du Canada.**

Le tableau 3, à la p. 929 de l'Annuaire de 1936, mettait sous les yeux la composition des réserves d'or canadiennes détenues par le Gouvernement de 1905 à 1934. La Banque du Canada détient ces réserves d'or depuis mars 1935. Sous l'empire de la loi du fonds du change (c. 60, 1935), effective en juillet 1935, elles doivent être évaluées au prix courant du marché de l'or. Le graphique de la p. 909 fait voir l'effet de la revaluation à partir de la date mentionnée ci-haut. Les nouvelles données paraissent maintenant sous l'item "réserves" du côté de l'"actif", au tableau 1, p. 908.

Sous-section 2.—Réserves en espèces des banques à charte au Canada.

Avant l'établissement de la Banque du Canada.—Jusqu'en mars 1935, les réserves en espèces ayant cours forcé étaient constituées en partie par les billets du Dominion (voir p. 916) et en partie par la monnaie et le billon d'or et la monnaie divisionnaire, comprenant ces formes d'espèces détenues par les banques elles-mêmes et comme dépôts dans les réserves centrales d'or. Autant que ces réserves étaient en or de fait ou des billets du Dominion garantis par de l'or, elles étaient sujettes aux influences expansives ou contractives des importations ou exportations d'or monétaire provenant de la balance des paiements internationaux du Canada, tant que le Canada était monométalliste-or.

Depuis l'établissement de la Banque du Canada.—Lors de l'établissement de la Banque du Canada, les banques à charte transfèrent leurs réserves d'or au Canada et leurs billets du Dominion à la nouvelle banque et reçurent en échange soit des notes de crédit de la Banque du Canada, soit ses propres billets. Il a été stipulé que dorénavant les banques à charte devaient transporter des réserves de cette sorte s'élevant à 5 p.c. au moins du passif des dépôts au Canada. Depuis ce temps, en conséquence, les réserves d'or garanties par la monnaie et le crédit des banques ont été commises à la garde de la banque centrale.